

MONDO TV FRANCE

52, rue Gérard
75013 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 24 avril 2020

MONDO TV FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Mondo TV France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mondo TV France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.2 « immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation éventuelle et nous nous sommes assurés que la note 1.2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêtés le 12 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

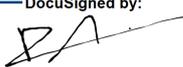
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 avril 2020

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Anne-Catherine FARLAY
Commissaire aux comptes

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 688 196	21 411 169	277 027	3,62	76 849	2,09
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 277 658		1 277 658	16,68	1 115 840	30,32
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	197 951	141 194	56 758	0,74	34 352	0,93
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 495		21 495	0,28	21 495	0,58
TOTAL (I)	23 185 301	21 552 363	1 632 938	21,32	1 248 536	33,92
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 337 602		1 337 602	17,47	533 940	14,51
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	187 836		187 836	2,45	4 529	0,12
. Personnel	117		117	0,00	442	0,01
. Organismes sociaux	438		438	0,01	209	0,01
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	434 100		434 100	5,67	355 745	9,67
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	108 603		108 603	1,42	74 282	2,02
. Autres	2 729 289		2 729 289	35,64	1 307 744	35,53
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 213 628		1 213 628	15,85	140 420	3,82
Charges constatées d'avance	13 732		13 732	0,18	14 719	0,40
TOTAL (II)	6 025 346		6 025 346	78,68	2 432 031	66,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	29 210 647	21 552 363	7 658 284	100,00	3 680 567	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 029 729)	2 029 729	26,50	1 202 864	32,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 570 271	20,50	647 136	17,58
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	110 000	1,44	110 000	2,99
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 586 897	-20,71	-723 439	-19,65
Résultat de l'exercice	-164 473	-2,14	-863 457	-23,45
Subventions d'investissement	1 405 147	18,35	1 009 090	27,42
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	3 363 778	43,92	1 382 193	37,55
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 530 647	19,99	470 633	12,79
. Découverts, concours bancaires	33	0,00	28 035	0,76
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	41 889	0,55	41 889	1,14
. Associés	1 787 555	23,34	1 140 053	30,97
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	496 562	6,48	152 989	4,16
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	53 541	0,70	15 945	0,43
. Organismes sociaux	77 478	1,01	83 135	2,26
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	100 937	1,32	19 733	0,54
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 460	0,33	30 551	0,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	405	0,01	412	0,01
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	180 000	2,35	315 000	8,56
TOTAL(IV)	4 294 507	56,08	2 298 374	62,45
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	7 658 284	100,00	3 680 567	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	%
	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	absolue (12 / 12)	

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 223 800		1 223 800	100,00	464 256	100,00	759 544	163,60
Chiffres d'Affaires Nets	1 223 800		1 223 800	100,00	464 256	100,00	759 544	163,60

Production stockée								
Production immobilisée			2 380 380	194,51	1 424 269	306,79	956 111	67,13
Subventions d'exploitation			34 322	2,80			34 322	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			898 384	73,41	824 311	177,56	74 073	8,99
Autres produits			150 820	12,32	14	0,00	150 806	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			4 687 705	383,05	2 712 851	584,34	1 974 854	72,80
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			2 150 563	175,73	1 080 537	232,75	1 070 026	99,03
Impôts, taxes et versements assimilés			22 731	1,86	31 456	6,78	-8 725	-27,73
Salaires et traitements			1 151 874	94,12	1 111 211	239,35	40 663	3,66
Charges sociales			582 730	47,62	546 148	117,64	36 582	6,70
Dotations aux amortissements sur immobilisations			471 398	38,52	524 323	112,94	-52 925	-10,08
Dotations aux provisions sur immobilisations			519 000	42,41	290 561	62,59	228 439	78,62
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			124 848	10,20	200 759	43,24	-75 911	-37,80
Total des charges d'exploitation (II)			5 023 144	410,45	3 784 995	815,28	1 238 149	32,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-335 439	-27,40	-1 072 145	-230,93	736 706	68,71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			60 484	4,94	15 874	3,42	44 610	281,03
Différences négatives de change			95	0,01			95	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			60 579	4,95	15 874	3,42	44 705	281,62
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-60 579	-4,94	-15 874	-3,41	-44 705	-281,61
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-396 018	-32,35	-1 088 018	-234,35	692 000	63,60

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion									
Produits exceptionnels sur opérations en capital		913 590	74,65	329 530	70,98	584 060	177,24		
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (VII)		913 590	74,65	329 530	70,98	584 060	177,24		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		719	0,06	235	0,05	484	205,96		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 040	0,17			2 040	N/S		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		913 590	74,65	304 530	65,60	609 060	200,00		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		916 349	74,88	304 765	65,65	611 584	200,67		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-2 759	-0,22	24 765	5,33	-27 524	-111,13		
Participation des salariés (IX)									
Impôts sur les bénéfices (X)		-234 304	-19,14	-199 796	-43,03	-34 508	-17,26		
Total des Produits (I+III+V+VII)		5 601 295	457,70	3 042 381	655,32	2 558 914	84,11		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		5 765 767	471,14	3 905 838	841,31	1 859 929	47,62		
RÉSULTAT NET		-164 473	-13,43	-863 457	-185,98	698 984	80,95		
		<i>Perte</i>		<i>Perte</i>					
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

SA MONDO TV FRANCE

« *Production Audiovisuelle de films d'animation* »

Société anonyme au capital de 2 029 729,16 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2019 :

Total du bilan	7 658 284 €
Chiffre d'affaires	1 223 800 €
Perte	164 473 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
 - 1.1. Immobilisations corporelles
 - 1.2. Immobilisations incorporelles
 - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
 - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
 - 1.2.3. Les frais préliminaires
 - 1.2.4. Méthode d'amortissement
 - 1.2.5. Dépréciations
 - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
 - 1.3.1. Les logiciels
 - 1.4. Immobilisations financières
 - 1.5. Créances clients et autres créances
 - 1.6. Capital
 - 1.7. Subventions d'investissement
 - 1.8. Co-producteurs
 - 1.9. Produits constatés d'avance
 - 1.10. Crédits d'impôts

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
 - 2.1. Immobilisations et amortissements
 - 2.2. État des créances
 - 2.3. Éléments relevant des entreprises liées
 - 2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 2.5. Charges à payer
 - 2.6. Capitaux propres
 - 2.7. État des échéances des dettes
 - 2.8. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
 - 3.1. Situation fiscale latente
 - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 3.3. Effectif
 - 3.4. Engagements de complément de retraite
 - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
 - 3.6. Engagements hors bilan reçus
 - 3.7. Engagements hors bilan consentis
 - 3.8. Consolidation
 - 3.9. Événement post-clôture
 - 3.10. Événement significatif de l'exercice

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-08 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans

1.2. Immobilisations incorporelles

1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

1.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

1.2.4. Méthode d'amortissement

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

1.2.5. Dépréciations

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

1.3. Les autres immobilisations incorporelles

1.3.1. Les logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

1.5. Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

1.6. Capital

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors des augmentations de capital intervenues. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A. Les primes d'émissions résultent de la conversion des obligations effectuées au cours de l'exercice.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au

cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

1.8. Co-producteurs

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

1.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

1.10. Crédit d'impôt

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2019	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2019
Immobilisations Incorporelles	20 719 315	4 465 101	2 218 562	22 965 855
Films	19 479 538	2 078 672		21 558 210
Films en cours	1 112 990	2 380 380	2 215 712	1 277 658
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	23 961	6 050	2 850	27 161
Immobilisations Corporelles	156 101	41 850	0	197 951
Agencement	31 693	2 950		34 643
Matériel de bureau	110 171	38 900		149 071
Matériel de transport	14 238			14 238
Immobilisations financières	21 495	0	0	21 495
Dépôts et cautionnements	21 495			21 495
Actif immobilisé	20 896 911	4 506 951	2 218 562	23 185 301

Amortissements	Amortissements au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2019
Immobilisations Incorporelles	19 236 065	1 365 543	0	20 601 608
Films	19 112 129	1 364 535	0	20 476 664
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	21 111	1 008	0	22 119
Immobilisations Corporelles	121 748	19 444	0	141 192
Agencements	17 396	3 886		21 282
Matériel de bureau	90 114	15 558		105 672
Matériel de transport	14 238			14 238
Total amortissements	19 357 814	1 384 987	0	20 742 801

2.2. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.3. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	298 319
Autres dettes	0
Chiffre d'affaires	131 417
Charges externes	131 417

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.6. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2019	Affectation	2019	au 31/12/2019
Capital	1 202 864	826 866		2 029 729
Prime d'émission	647 136	923 134		1 570 271
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	-723 440	-863 457		-1 586 897
Résultat de l'exercice	-863 457	863 457	-164 473	-164 473
Situation nette	373 103	1 750 000	-164 473	1 958 630
Dividendes		0		

Le capital est divisé en 195 037 250 actions de 0,0104 euros chacune.

2.7. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Découvert bancaire	33	33		
Emprunts et dettes financières	1 572 536	1 572 536		
Dettes financières de coproductions	1 787 555	1 787 555		
Dettes fournisseurs	496 562	496 562		
Dettes fiscales et sociales	257 416	257 416		
Dettes à l'égard des actionnaires	0	0		
Autres dettes	405	405		
Total	4 114 506	4 114 506		

2.8. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 223 800 €.

2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

Néant.

3. Informations complémentaires

3.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits

dans le résultat fiscal (différences temporaires),

- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 1 171 656 € au taux de 28%.

3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

3.3. Effectif

L'effectif moyen au 31 décembre 2019 est de 20 salariés.

3.4. Engagements de complément de retraite

Compte tenu de l'effectif de 4 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

3.5. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 11 500 € et au titre des services autres que la certification des comptes à 0 €.

3.6. Engagements hors bilan reçus

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2019 est de 0 €.

3.7. Engagements hors bilan consentis

Néant.

3.8. Consolidation

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

3.9. Événement post-clôture

Les événements encours à la date d'arrêté des comptes nous amènerons à compléter notre rapport à l'assemblée générale en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales proposés ces prochains jours et de leurs impacts sur l'activité de la société à la date de l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes 2019.

3.10. Événement significatif de l'exercice

La société a émis un emprunt obligataire convertible en action (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) de 1 750 000 € par émission de 175 obligations au cours de l'exercice de valeur nominale de 10 000 € qui a été intégralement converti en 79 453 476 actions.